

---

DIRECTION FINANCIÈRE

## **Division par 10 de la valeur nominale de l'action Dassault Aviation le 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**Saint-Cloud, le 27 septembre 2021** – Dassault Aviation confirme, conformément à son communiqué du 22 juillet dernier, que la division par 10 de la valeur nominale de son action, approuvée par ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11 mai dernier, sera effective le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

La valeur nominale de chaque action sera alors divisée par 10 et le nombre d'actions en circulation sera multiplié par 10.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, à l'ouverture de la Bourse, chaque actionnaire se verra ainsi remettre, en échange de chacune des actions actuelles, 10 nouvelles actions d'une valeur divisée par 10.

Cette opération n'aura pas d'impact sur la situation fiscale ou les droits des actionnaires de Dassault Aviation. Elle sera réalisée sans frais ni formalités pour eux.

La division par 10 de la valeur nominale de l'action Dassault Aviation permettra d'aligner la valeur de l'action Dassault Aviation sur celles des autres actions comparables des entreprises du secteur, d'accroître la liquidité du titre et de favoriser son accessibilité aux particuliers.

Le nouveau code ISIN de l'action Dassault Aviation sera : FR0014004L86.

---

### **CONTACT :**

#### **Communication Financière**

Armelle Gary - Tél. : +33 (0)1 47 11 84 24 - [armelle.gary@dassault-aviation.com](mailto:armelle.gary@dassault-aviation.com)

Photos HD : [mediaprophoto.dassault-aviation.com](http://mediaprophoto.dassault-aviation.com)

Vidéos HD : [mediaprovideo.dassault-aviation.com](http://mediaprovideo.dassault-aviation.com)